



Doc. 14963  
03 octobre 2019

## Le fonctionnement des institutions démocratiques en République de Moldova

### Amendement<sup>1</sup> n° 1

*Dans le projet de résolution, après le paragraphe 11.2, insérer le paragraphe suivant:*

«à faire tout leur possible pour faire cesser toutes les poursuites pénales à motivation politique menées à l'encontre de militants politiques et de leurs avocats, lancées suite aux ingérences politiques de l'ancien régime dans le travail des services judiciaires et répressifs, comme l'indique le rapport de la Commission des questions juridiques et des droits de l'homme (Doc. 14405).»

*Déposé par:*

HUNKO Andrej, Allemagne, GUE  
ÆVARSDÓTTIR Thorhildur Sunna, Islande, SOC  
BRANDT Michel, Allemagne, GUE  
ÖZSOY Hişyar, Turquie, GUE  
SCHENNACH Stefan, Autriche, SOC

---

1. 2019 - Quatrième partie de session

